

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 JUIN 2009

## **Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe**

Le Syndicat mixte veille à la mise en œuvre de sa charte de territoire.

Il assure la coordination et la cohérence des actions conduites par l'ensemble des partenaires du Pays Vallée de la Sarthe.

Le territoire du syndicat mixte correspond aux limites du Pays Vallée de la Sarthe.

L'objectif de cette modification de statuts est de permettre un fonctionnement "à la carte" du Syndicat mixte et ainsi avoir pour compétence optionnelle "élaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)".

## **Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de Sablé-sur-Sarthe**

Le Syndicat Intercommunal du Schéma Directeur de Sablé sur Sarthe regroupe des communes du département de la Sarthe et du département de la Mayenne appartenant au Schéma Directeur de Sablé.

Le Syndicat est transformé en syndicat mixte et élargi au périmètre de la Communauté de communes de Sablé sur Sarthe et aux périmètres des Communautés de communes du Pays Malicornais et de Vègre et Champagne

Le Syndicat a pour objet d'assurer et de promouvoir toutes les actions nécessaires à la gestion et à la révision du Schéma Directeur de Sablé et sa transformation en Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Vallée de la Sarthe, puis d'en assurer la gestion et le suivi.

## **Nomination de nouveaux délégués pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe**

Madame Chantal ALBAGLI représentant le Conseil Général, de nouveaux titulaire et suppléant doivent être désignés :

- Titulaire : Monsieur Claude RENOUE ;
- Suppléant : Madame Françoise MARIONNEAU.

## **Moulin aux Couleurs**

Le planning des travaux est recalé et le délai global des travaux reste de 9 mois non compris congés et intempéries.

### Avenants sur le marché de travaux – lot maçonnerie

Dans le cadre de l'appel d'offres entreprises, il était prévu au cahier des charges un pourcentage de pierres à changer notamment pour les entourages portes et fenêtres.

Après constat des existants depuis l'échafaudage mis en œuvre, un point particulier a été fait sur les pierres nécessitant un remplacement notamment dus aux descentes de clés.

Il s'est avéré un complément de changement de pierre conformément au devis de l'entreprise selon les prix unitaires et de son cadre du bordereau de marché.

Après dépose du lierre existant sur le mur à pan coupé (pignon du moulin), ont été mis à nu des fissures traversantes entièrement infiltrées par la boue des crues successives. Ne pouvant être reprise en l'état selon les prescriptions du cahier des charges gros œuvre et l'avis SOCOTEC, il a été décidé avec la maîtrise d'œuvre de traiter ces fissures par une intervention lourde garantissant la pérennité de l'ouvrage.

Le gros de cette intervention consiste à la démolition des moellons au droit des fissures et reprises de la maçonnerie par bride des moellons avec confortation interne de coulis.

Le Conseil Communautaire accepte l'avenant pour une plus-value de 24 711 € H.T.

## **Les Halandières**

Les travaux d'extension de la zone des Halandières à Noyen sont terminés.

Coût total des travaux : 102 080,00 € H.T.

Subvention Contrat Local de Développement (C.D.L.) : 14 586,00 €

## **Espace Faïence**

### *Ménage*

Le contrat PCS pour l'entretien des locaux et fourniture de produits d'entretien arrivant à échéance, il est renouvelé pour 3 ans pour un coût mensuel de 1 151 € H.T.

### *Emploi*

Pour un besoin occasionnel sur **la saison estivale**, le Conseil de Communauté décide d'embaucher les hôtesse d'accueil télé-opératrice habituelles pour recevoir les appels téléphoniques, les réservations, accompagner les visiteurs, participer à la vente des produits de la boutique et contribuer à la promotion de l'Espace Faïence.

### *Contrat d'apprentissage au musée*

Ayant des demandes de plus en plus importantes pour les animations atelier aussi bien par les écoles que par les parents lors des vacances scolaires ainsi que des demandes de formation professionnelle, l'emploi d'un contrat d'apprentissage sous la responsabilité de Monsieur Alain BOULAIS est accepté.

## **Ligne de trésorerie**

La proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine concernant une ouverture d'un crédit de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 € à été accepté.

## **Assurance bâtiment**

L'assurance des bâtiments arrive à échéance au 30 juin 2009.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à demander aux assurances MMA de prolonger le contrat actuel pour une durée de 6 mois afin de mener une mise en concurrence pour le début 2010.

## **Convention assistance technique SATESE pour l'assainissement non collectif**

Prestation d'assistance :

- ☞ pour la mise en œuvre des contrôles ;
- ☞ pour l'exploitation des résultats, pour la définition et la programmation des travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages ;
- ☞ pour l'évaluation de la qualité du service ;
- ☞ pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

Prestation d'animation, de mise en relation et d'aide au montage du cahier des charges.

Coût : 0,15 € par habitant soit 1 040,55 € par an.

## **Label Musée de France**

Le dossier présenté à la Direction des Musées de France par Madame CAUDAL assisté de Mademoiselle MORON a reçu un avis favorable de la commission. Il sera validé par la haute instance début septembre. Il sera souhaitable de revoir l'appellation à savoir Malicorne Espace Faïence, Musée de la Faïence et de la Céramique.

## **Intervenant sportif dans les écoles**

Madame la Présidente présente les différents courriers des écoles sollicitant le maintien d'un intervenant pour la pratique du sport au cours de l'année scolaire 2009/2010.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur la poursuite de cette prestation qui a été mise en place avec le concours de l'APES.

Le Conseil communautaire décide de maintenir le programme d'intervention dans les écoles pour l'année scolaire à venir.